PANNEAU CÉDEZ LE PASSAGE À LA CIRCULATION VENANT EN SENS INVERSE - B15
Référence : 00066

RESUME

Le panneau B15 informe les automobilistes qu'ils doivent céder le passage aux usagers venant en sens inverse. Notre panneau est fabriqué en aluminium d'épaisseur 15/10e, ce qui lui procure robustesse et rigidité.

Vous avez la possibilité de choisir entre la classe 1 ou la classe 2.

Pour le panneau avec dos laqué, veuillez notifier le RAL choisi dans l'onglet personnalisation.

Les points forts :

- Fixation simple grâce au rail de fixation
- Conformes aux normes CE et NF
- Fabriqué en France
- Résistant et léger

DECLINAISONS

Taille	Classe	Type de dos
450 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
850 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
850 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos brut
450 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
450 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
650 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
650 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué

850 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
850 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos laqué
1050 mm (2 rails au dos)	Classe 2 (HIP)	Dos laqué
450 mm (2 rails au dos)	Classe 1 (T1)	Dos brut

DESCRIPTION

Panneau cédez le passage à la circulation venant en sens inverse

Le panneau de signalisation routière d'interdiction B15 oblige les automobilistes à céder le passage aux véhicules arrivant en sens inverse.

Il est de forme circulaire, bordé par une couronne rouge et un fond blanc. En son sein, sont représentées deux flèches. Celle de gauche est de couleur noire, plus épaisse et orientée vers le bas, indiquant la priorité aux véhicules arrivant en face. La flèche de droite est plus fine, rouge et pointe vers le sens de circulation.

Il est possible de demander par devis l'option dos fermé ou dos fermé et laqué.

Le panneau priorité de passage est fabriqué en aluminium 15/10^{e}, ce qui lui permet d’être robuste et rigide tout en étant léger. Il est aussi résistant à la corrosion.

L’avantage de l’aluminium est qu’il est 100% recyclable.

Usage du panneau de signalisation b15

On utilise cette signalisation dans le cas où une route n’offre pas la possibilité à deux véhicules de se croiser. Il peut s’agir d’une chaussée rétrécie, d'un pont ou d’un croisement difficile. Ce panneau priorité de passage est implanté du côté où la circulation n'est pas prioritaire. Sur la voie en sens inverse, le panneau C18 est implanté, qui lui, indique la priorité à cette voie.

Les voitures faisant face au panneau B15, ont l'interdiction de s'engager dans le tronçon de route concerné si elles obligent les voitures circulant en sens inverse à s'arrêter. Si aucun véhicule n'arrive en face, alors l'arrêt n'est pas obligatoire et elles peuvent s'engager.

Ce panneau priorité de passage est utilisé pour des routes avec un trafic faible, c'est-à-dire une section de route avec une circulation de pointe inférieure à 100 véhicules par heure. Au delà, il est préférable d'utiliser un feu tricolore.

Attention, il ne faut pas confondre ce panneau avec celui de circulation à double sens.

Allez plus loin sur les panneaux de type interdiction

Le panneau priorité à la circulation en sens inverse fait partie de la famille des panneaux d'interdiction.

Ce panneau de signalisation peut être accompagné de différents panonceaux. Lisez notre article pour tout savoir sur la correspondance des tailles entre nos panneaux et panonceaux de signalisation.

Afin d'annoncer une obligation temporaire, vous pouvez implanter le panneau BK15 "Cédez le passage à la circulation arrivant en sens inverse".

Législation et norme en vigueur

Depuis le 1er janvier 2013, les panneaux de signalisation routière permanente doivent avoir le double marquage CE et NF pour être vendus et mis en service, attestant de la bonne conformité du produit.

L'article 64 du Code de la route encadre la réglementation autour du cédez le passage à la circulation venant en sens

inverse. L'article définit les limites d'application de cette réglementation ainsi que la nécessité d'indiquer ce danger par le biais du panneau B15 et sa signification.

D'après l'article 4 de l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, les panneaux d'interdiction peuvent être accompagnés d'un panonceau.

Installation de la signalisation

Le panneau est équipé de deux rails de fixation. Il est nécessaire d'utiliser des brides de fixation (vendues séparément). Une bride par rail est requise, il suffit de la faire glisser dans le rail. La bride est à acheter séparément, en fonction du poteau sur lequel sera fixé le panneau interdiction.

Le bord du panneau est arrondi permettant une manipulation en toute sécurité.

Caractéristiques du panneau de signalisation b15

Les 4 dimensions disponibles :

- 450 mm
- 650 mm
- 850 mm
- 1250 mm

La dimension 850 mm est utilisée pour la plupart des voies de circulation, excepté sur les autoroutes.

Pour en savoir plus, référez-vous à notre article sur la taille d'un panneau de signalisation permanente.

Les 2 classes disponibles :

- La classe 1 visible à 100 mètres
- La classe 2 visible à 250 mètres

Le revêtement rétro réfléchissant de classe 1 est souvent utilisé sur les panneaux implantés dans les voies privées. Les revêtements de classe 2, quant à eux, sont plus visibles que les classes 1 et sont présents sur les panneaux de routes à grande circulation ou autoroute. Voici un article pour avoir plus de détails sur les classes des panneaux de signalisation.

Les 2 types de dos disponibles :

- Brut
- Laqué

Veillez à choisir la couleur de RAL pour le laquage (au choix).